

A9 BAT
SARL AU CAPITAL DE 7 640 €
11 rue Montaubert – 77230 SAINT MARD
RCS B 440 985 364

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 20 JUIN 2026

L'an deux mil vingt six
et le 20 juin à 19 heures

Les associées de la société A9 BAT
SARL au capital de 7 640 €
divisé en 764 parts sociales de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale sur
convocation régulière de la Gérance.

L'Assemblée est présidée par Madame BOSERO Nathalie, gérante, propriétaire de 382 parts.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associées présentes en entrant en séances.

Sont présentes :

- Madame DOS SANTOS Epouse BOSERO Nathalie titulaire de 382 parts sociales en pleine propriété,
- Madame LEITAO Epouse DOS SANTOS Cécilia titulaire de 382 parts sociales en pleine propriété,

Seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie BOSERO, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérante,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérante,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NB

CD

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,
- le rapport de gestion établi par la gérante,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérante.

Puis, La Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérante quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 1 051,95 euros, décide de l'affecter au compte « report à nouveau » de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur (créiteur) au 31/12/2024	10 523,40€
Bénéfice au 31/12/2025	1 051,95€
Solde affecté au compte « report à nouveau créiteur » au 31/12/2025	11 575,35 €

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 11 575,35 euros.

NB

CD

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL
31/12/2024	-	-
31/12/2023	-	-
31/12/2022	-	-
31/12/2021	-	-
31/12/2020	-	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

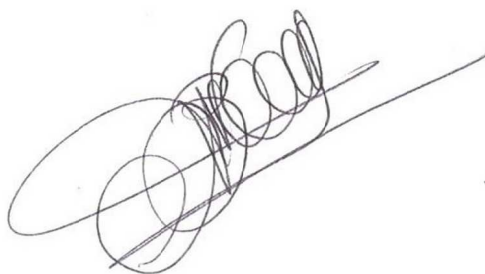
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, La Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et La Présidente de séance.



10 auts

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 23-1
du code général de l'impôt)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise : A9 BAT 1 2

Adresse de l'entreprise 11 RUE MONTAUBERT 77230 SAINT MARD Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 4 4 0 9 8 5 3 6 4 0 0 0 2 3 Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 5

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA		
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 000
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	38 594
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	10 742
	Participations	CS	CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 124
TOTAL (II)		BJ	BK	42 594
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	2 034
	En cours de production de biens	BN	BO	20 475
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	893
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	20 120
	Autres créances (3)	BZ	CA	7 443
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	12 868
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 397
	TOTAL (III)	CJ	CK	65 230
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW		
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM		
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	42 594
				77 096

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise		A9 BAT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 640.....)	DA	7 640		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	764		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	10 523		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 052		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	19 979	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 192		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Instrument financier à terme	DI			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	5 000		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	32 505		
	Dettes fiscales et sociales	DY	12 420		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	57 117		
	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	77 096		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	54 901			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		A9 BAT		Néant ☐ *	
		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF
		FG	166 304	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	166 304	FK	FL
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions (9)				FP
	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				FI
	Autres produits (1) (11)				FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX
	Salaires et traitements *				FY
	Cotisations sociales (10)				FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			GY	
	Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur dépréciations			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières			G2	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

④

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A9 BAT		Néant ☐ *													
Exercice N																	
Produits exceptionnels (7)		(VII)	HD														
Charges exceptionnelles (6bis - 6ter - 7)		(VIII)	HH														
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI														
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ														
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK														
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	146 328													
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	145 276													
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	1 052													
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO													
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY													
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG													
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP													
			- Crédit-bail immobilier	HQ													
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH													
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ													
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK													
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX													
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC													
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD													
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	A2												
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3													
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 197												
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles:		A8														
	Dont cotisations facultatives Madelin	A10	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11													
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS														
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>			Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels								
Exercice N																	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>			Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs								
Exercice N																	
Charges antérieures	Produits antérieurs																

A9 BAT
SARL AU CAPITAL DE 7 640 €
11 rue Montaubert – 77230 SAINT-MARD
RCS B 440 985 364

RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2026

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition, dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'activité de la société a été en baisse. Le chiffre d'affaire a baissé de – 17,05 % et le résultat s'est soldé par un bénéfice de 1 051,95 euros.

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2025, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènement important n'est à signaler.

Le chiffre d'affaires a été réalisé en majorité pour des prestations sans fournitures de matières et nous n'avons pas fait appel à de la sous-traitance pour cet exercice.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous indiquons ci-dessous la liste des personnes détenant plus du cinquième, dixième, vingtième, tiers, moitié ou deux tiers du capital social :

Madame DOS SANTOS Epouse BOSERO Nathalie	50 % du capital social
Madame LEITAO Epouse DOS SANTOS Cécilia	50 % du capital social

NB

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la société ne détient aucune filiale ni participation.

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 166 304,18 euros contre 200 503,90 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 17,05 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 61 371,77 euros contre 89 738,44 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 31,60 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 18 833,37 euros contre 25 037,55 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 24,77 %.

L'effectif salarié moyen reste à 2.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 143 966,20 euros contre 214 890,95 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 32,99 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2 362,11 euros de bénéfice contre 3 052,75 euros de bénéfice pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 1 310,16 euros pour 2025, il s'établit à 1 051,95 euros contre 1 304,69 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0,00 euros contre - 720,00 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un bénéfice de 1 051,95 euros contre un bénéfice de 584,69 euros l'exercice précédent.

NB

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 051,95 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Report à nouveau antérieur au 31/12/2023	10 523,40 euros
Bénéfice au 31/12/2024	1 051,95 euros
Solde (affecté au compte « report à nouveau »)	11 575,35 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 19 979,35 €.

Nous vous proposons de bien vouloir statuer sur cette question lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui se tiendra le 20 juin 2026 à 19h00.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis Du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

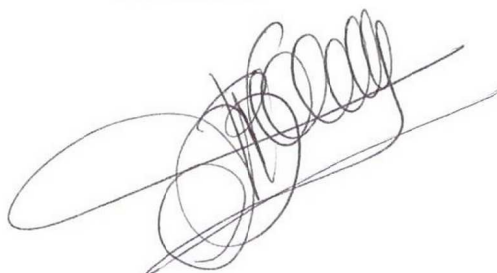
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges fiscalement non déductibles qui s'élèvent à un montant global de 0 euros.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 233-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Saint-Mard
Le 19 juin 2026

La Gérance



A9 BAT
SARL AU CAPITAL DE 7 640 €
11 rue Montaubert – 77230 SAINT-MARD
RCS B 440 985 364

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 20 JUIN 2026

Mesdames , Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

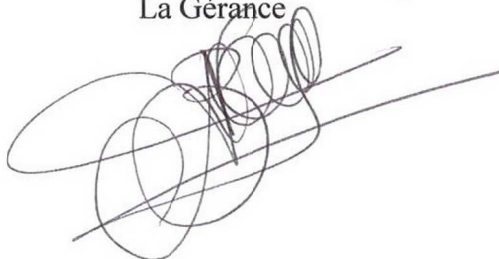
Nous vous indiquons que s'est poursuivie durant l'exercice la convention ci-après conclue le 21 mai 2003 à Saint-Mard :

Bail commercial entre la Société et SCI DOS SANTOS, dont l'associés, Madame BOSERO Nathalie, est également associée de la société A9 BAT.

Montant du loyer annuel : 4 800 € hors taxes pour 2025.

Fait à Saint Mard
Le 19 juin 2026

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.